



# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 10.05.2018

Version: 7.0

Date d'édition: 10.05.2018

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

|  |  |
|--|--|
| Nom commercial du produit/désignation: | Sodium chlorure AnalAR NORMAPUR® ACS, Reag. Ph. Eur. |
| Produit n°:                            | 27810  |
| n°CAS:                                 | 7647-14-5  |
| Numéro d'identification UE:            | 000-000-00-0   |
| Numéro d'enregistrement REACH:         | Pas encore communiqué aux utilisateurs aval.         |
| Autres désignations:                   | aucune donnée disponible                             |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes: | Réactif chimique à usage général |
|---------------------------------------|----------------------------------|

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### France

#### VWR International SAS

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rue                          | Le Périgares - bâtiment B, 201 rue Carnot |
| Code postal/Ville            | 94126 Fontenay-sous-Bois cedex            |
| Téléphone                    | +33 (0) 1 45 14 85 00                     |
| Téléfax                      |   |
| E-mail (personne compétente) | SDS@vwr.com                               |

#### Numéro d'appel d'urgence

|           |  |
|-----------|--|
| Téléphone | + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) |
|-----------|--|

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].



## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Autres dangers

non applicable

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Nom de la substance           | Sodium chlorure                              |
| Formule des molécules         | NaCl   |
| Poids moléculaire             | 58,44 g/mol                                  |
| n°CAS                         | 7647-14-5                                    |
| Numéro d'enregistrement REACH | Pas encore communiqué aux utilisateurs aval. |
| Numéro d'identification UE    | 000-000-00-0                                 |

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Remarques générales

En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune donnée disponible



#### 4.4 Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

#### 4.5 Informations pour le médecin

aucune donnée disponible

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Le produit même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Aucune restriction

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

##### Indications diverses

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

En cas d'incendie: évacuer la zone.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Nettoyer soigneusement les surfaces et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.



## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de: Inhalation Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser une hotte aspirante (laboratoire). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale. Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Protéger de l'humidité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C

Classe de stockage: 10-13

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Dispositifs techniques appropriés de commande

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN: DIN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

##### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN: EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### En cas d'un bref contact avec la peau

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Matériau approprié:                            | NBR (Caoutchouc nitrile) |
| Épaisseur du matériau des gants:               | 0,12 mm                  |
| Temps de pénétration (durée maximale de port): | > 480 min                |
| Modèles de gants recommandés:                  | VWR 112-0998             |



Lors de contact fréquents avec les mains

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Matériau approprié:                            | NBR (Caoutchouc nitrile) |
| Épaisseur du matériau des gants:               | 0,38 mm                  |
| Temps de pénétration (durée maximale de port): | > 480 min                |
| Modèles de gants recommandés:                  | VWR 112-3717 / 112-1381  |

*Protection respiratoire*

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire individuelle.

*Indications diverses*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

**8.2.3** *Contrôle de l'exposition de l'environnement*  
aucune donnée disponible



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| a) aspect          |                          |
| État:              | solide                   |
| Couleur:           | blanc                    |
| b) odeur:          | aucune donnée disponible |
| c) seuil olfactif: | aucune donnée disponible |

#### Données de sécurité

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| d) pH:  | 6-9 (50 g/l; H <sub>2</sub> O; 20 °C) |
| e) point de fusion/point de congélation:                  | 801 °C                                |
| f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 1413 °C (1013 hPa)                    |
| g) point d'éclair:  | aucune donnée disponible              |
| h) taux d'évaporation:                                    | aucune donnée disponible              |
| i) inflammabilité (solide, gaz):                          | non applicable                        |
| j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité      |                                       |
| Limite inférieure d'explosivité:                          | aucune donnée disponible              |
| Limite supérieure d'explosivité:                          | aucune donnée disponible              |
| k) pression de vapeur:                                    | aucune donnée disponible              |
| l) densité de vapeur:                                     | aucune donnée disponible              |
| m) densité relative:                                      | 2,16 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)        |
| n) solubilité(s)  |                                       |
| Solubilité dans l'eau (g/L):                              | 358 g/l (20 °C)                       |
| Soluble (g/L) dans Ethanol:                               | aucune donnée disponible              |
| o) coefficient de partage: n-octanol/eau:                 | aucune donnée disponible              |
| p) température d'auto-inflammabilité:                     | aucune donnée disponible              |
| q) température de décomposition:                          | aucune donnée disponible              |
| r) viscosité  |                                       |
| Viscosité, cinématique:                                   | aucune donnée disponible              |
| Viscosité, dynamique:                                     | aucune donnée disponible              |
| s) propriétés explosives:                                 | non applicable                        |
| t) propriétés comburantes:                                | non applicable                        |

### 9.2 Autres informations

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Densité apparente:         | 2,16 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) |
| Indice de réfraction:      | aucune donnée disponible       |
| Constante de dissociation: | aucune donnée disponible       |
| tension de surface:        | aucune donnée disponible       |
| Constante d'Henry:         | aucune donnée disponible       |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucune donnée disponible



## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune donnée disponible

## 10.4 Conditions à éviter

aucune donnée disponible

## 10.5 Matières incompatibles

aucune donnée disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune donnée disponible

## 10.7 Indications diverses

aucune donnée disponible

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Effets aigus

*Toxicité orale aiguë:*

LD50: > 3000 mg/kg - Rat - (RTECS)

*Toxicité dermique aiguë:*

LD50: < 10000 mg/kg - Lapin - (RTECS)

*Toxicité inhalatrice aiguë:*

LC50: > 42 g/m<sup>3</sup> - Rat - (National Library of Medicine ChemID Plus (NLM CIP))

### Effet irritant et caustique

*Irritation primaire de la peau:*

non applicable

*Irritation des yeux:*

non applicable

*Irritation des voies respiratoires:*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

**Toxicité pour les poissons:**

LC50: 7400 mg/l (96 h) - Adelman, I.R., and L.L. Smith Jr. 1976. Standard Test Fish Development. Part I. Fathead Minnows (*Pimephales promelas*) and Goldfish (*Carassius auratus*) as Standard Fish in Bioassays and Their Reaction to Potential Reference Toxicants. :77 p.

**Toxicité pour la daphnia:**

EC50: 2120 mg/l (48 h) - Warne, M.S.J., and A.D. Schifko 1999. Toxicity of Laundry Detergent Components to a Freshwater Cladoceran and Their Contribution to Detergent Toxicity. *Ecotoxicol. Environ. Saf.* 44(2):196-206

LC50: 4660 mg/l (48 h) - Cowgill, U.M. 1987. Critical Analysis of Factors Affecting the Sensitivity of Zooplankton and the Reproducibility of Toxicity Test Results. *Water Res.* 21(12):1453-1462

**Toxicité pour les algues:**

aucune donnée disponible

**Toxicité bactérielle:**

aucune donnée disponible





## 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

aucune donnée disponible

## 12.6 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### Indications diverses

aucune donnée disponible

# SECTION 14: Informations relatives au transport

## Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

#### Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique (WGK):

aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

aucune donnée disponible



## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
VLE - Valeur limite d'exposition  
VME - Valeur moyenne d'exposition  
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)  
CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures  
DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)  
Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)  
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations  
ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
LTV - Long Term Value  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
OSHA - Occupational Safety & Health Administration  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STV - Short Term Value  
SVHC - Substances of Very High Concern  
vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

### Informations complémentaires

Indications de changement: mise à jour générale

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*